

PSE2 - Premiers Secours en Equipe de niveau 2 (Formation Initiale)

Financement	
Formation professionnelle continue	
Non conventionnée / sans dispositif	
Organisme responsable et contact	
CREPS DE BORDEAUX-AQUITAINE Stéphanie PROUTÉAU 05.56.84.48.10 stephanie.prouteau@creps-bordeaux.fr	
Accès à la formation	
Publics visés :	
Demandeur d'emploi Jeune de moins de 26 ans Personne handicapée Salarier(e) Actif(ve) non salarié(e)	
Sélection :	
Dossier	
Niveau d'entrée requis :	
Sans niveau spécifique	
Conditions d'accès :	
Être âgé de 16 ans minimum. Être titulaire du PSE1. Transmettre une copie de pièce d'identité à jour. Remplir le Formulaire d'inscription en ligne du CREPS.	
Prérequis pédagogiques :	
Être titulaire du PSE1.	
Contrat de professionnalisation possible ?	
Non	

Objectif de la formation

La formation PSE2 a pour objectif de permettre à chaque apprenant : -d'acquérir a? l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, a? une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés. -d'obtenir le diplôme (réussir les cas concrets et participer activement)

Contenu et modalités d'organisation

Le programme du PSE2 est défini à partir des compétences à valider définies dans l'arrêté du 14 novembre 2007 modifié, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relative à l'unité d'enseignement PSE 2 à savoir : 1. De prendre en charge une victime : présentant une affection spécifique ou une aggravation de sa maladie victime d'une atteinte circonstancielle présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel en arrêt cardiaque victime d'une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique présentant un malaise présentant un traumatisme des membres ou de la peau. 2. D'assurer au sein d'une équipe : l'immobilisation, totale ou partielle, d'une personne victime d'un traumatisme du squelette le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport ayant perdu connaissance ; en arrêt cardiaque ; victime d'une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique ; présentant un malaise ; présentant un traumatisme des membres ou de la peau. 3. De coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe. 4. D'évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi. 5. D'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants. 6. De réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés. 7. D'adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime. Le programme détaillé vous sera transmis en début de formation. Il est susceptible de modification selon la progression du groupe d'apprenant.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

Premiers secours en équipe niveau 2 - Sans niveau spécifique

**NON
COMpte
FORMATION** Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Recyclage tous les ans

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00425640	du 01/01/2024 au 31/12/2024	Talence (33)	CREPS DE BORDEAUX-AQUITAINE		MON COMpte FORMATION	FPC
00536430	du 01/01/2025 au 31/12/2025	Talence (33)	CREPS DE BORDEAUX-AQUITAINE		MON COMpte FORMATION	FPC
00648026	du 01/01/2026 au 31/12/2026	Talence (33)	CREPS DE BORDEAUX-AQUITAINE		MON COMpte FORMATION	FPC